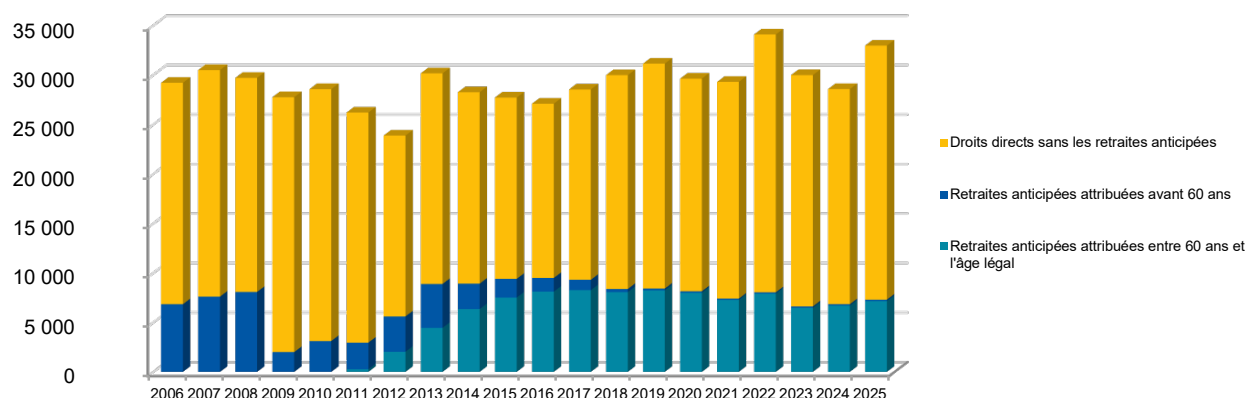


Retraités résidant en Carsat Alsace-Moselle			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	16 983	24 368	41 351
Droits directs (retraites personnelles)	15 933	17 028	32 961
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 050	7 340	8 390
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	1 147	1 544	2 691
Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006			



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 162	2 480	7 642
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,0 ans	63,6 ans	63,3 ans
Droits dérivés	75,6 ans	74,7 ans	74,8 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Pensions à taux réduit	11,6%	14,5%	13,1%
Retraités bénéficiant d'une surcote	17,5%	16,2%	16,8%

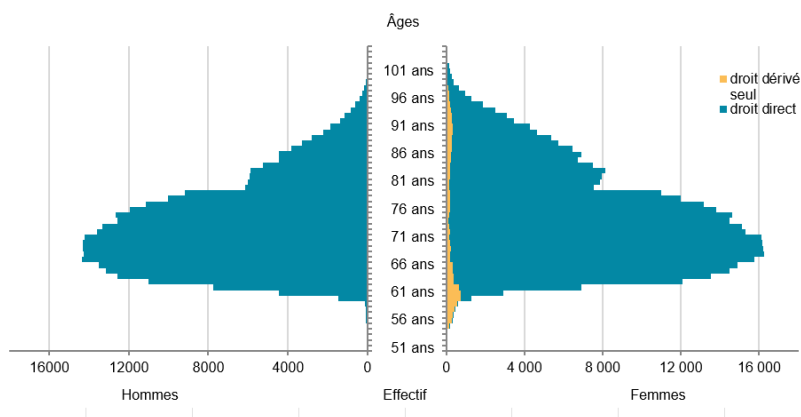
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	287 244	351 921	639 165
Retraités percevant un droit direct seul	278 746	250 116	528 862
Retraités percevant un droit dérivé seul	844	12 230	13 074
Retraités percevant les deux à la fois	7 654	89 575	97 229
Minimum vieillesse ⁽²⁾	3,2%	3,3%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	95 162	46 111	141 273
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,6 ans	75,1 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽³⁾	1 034 €	828 €	921 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,0%	43,2%	30,8%

1. Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

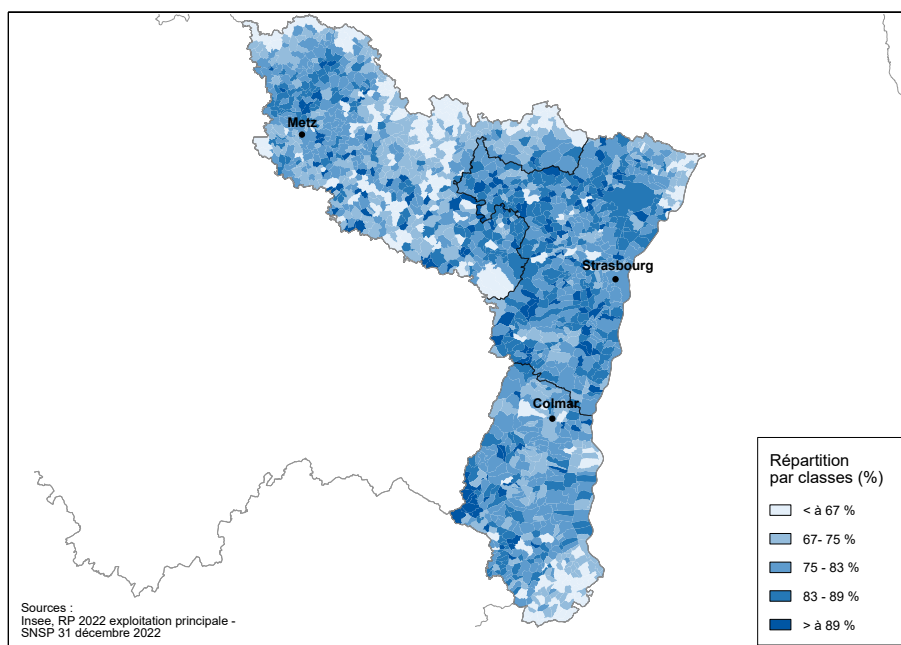
2. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).

3. Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

Pyramide des âges des résidents



Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Alsace-Moselle



Prestataires payés par la Carsat Alsace-Moselle

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
57 - Moselle	96 898	121 919	218 817
67 - Bas-Rhin	110 346	133 122	243 468
68 - Haut-Rhin	74 776	89 712	164 488
Total Carsat Alsace-Moselle	282 020	344 753	626 773
Total hors Carsat Alsace-Moselle	66 828	77 464	144 292
Ensemble des prestataires	348 848	422 217	771 065

Sources : Cnav - SNSP, SNSP-TI et SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr